

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'EXPLOITATION HOTEL MAJESTIC
Société anonyme au capital de 1 174 656 euros
Siège social : 10 LA CROISSETTE
06400 CANNES
RCS CANNES 695420331

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/04/2020

I - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS et FAITS MARQUANTS

Au titre du semestre clos le 30/04/2020 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 679 K€ (contre 18 461 K€ euros au titre du semestre précédent) ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 10 710 K€ (contre 18 520 K€ au titre du semestre précédent) ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 17 891 K€ (contre 21 789 K€ au titre du semestre précédent).
- le résultat d'exploitation ressort à - 7 181 K€ (contre - 3 269 K€ au titre du semestre précédent).
- compte tenu d'un résultat financier de +3 K€ (contre -5 K€ au titre du semestre précédent), le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à - 7 178 K€ (contre - 3 274 K€ pour le semestre précédent).
- le résultat de l'exercice se solde par une perte de -6 059 K€ (contre une perte de -2 094 K€ au titre du semestre précédent).

L'hôtel a ouvert 90 jours contre 137 jours l'exercice précédent.

L'épidémie de Covid-19, qui a commencé en Chine en début d'année, s'est progressivement étendue sur tous les continents y compris l'Europe. Les mesures sanitaires mises en place pour freiner la diffusion de ce virus dans chaque pays, et en particulier en France, ont affecté l'ensemble des activités et établissements du Groupe dès le début du mois de mars 2020, avant de les suspendre à partir du 15 mars.

L'hôtel Majestic, comme l'ensemble des établissements du groupe SFCMC a pris, en réactivité aux évènements, un certain nombre de mesures et continue de suivre de près l'évolution de la situation. Les actions menées comprennent entre autres :

- La mise au chômage partiel d'un grand nombre de collaborateurs (indemnisation par l'Etat à hauteur de 0,5M€ dont 0,1M€ encaissés au 30 avril 2020, le restant ayant été encaissé en mai) ;
- La suspension de certains contrats de sous-traitance,
- La réduction de certains coûts exploitations

- La revue à la baisse des investissements non engagés au 15 mars mais la finalisation des rénovations de chambres;
- L'absence de distribution de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019....

En dépit de ces mesures, l'activité et la performance du Majestic au 30 avril 2020 ont été fortement impactées par cette crise.

Le chiffre d'affaires hébergement enregistre une diminution de -58,9% par rapport au premier semestre 2019 avec un taux d'occupation en baisse de 13,8 points (53,8% contre 67,6% en 2019) et des recettes moyennes par chambre en baisse de 59,1 euros (216,54€ contre 275,6 € en 2019). Au mois de Mars nous avons réalisé 645 K € de CA pour 5 457 K € en N-1 et au mois d'Avril, 890 K € pour 4 .088 K € en N-1. Le chiffre d'affaire nourriture et boisson diminue de 38,4% (3,5 M€ contre 5,7 M€ en 2019) et le chiffre d'affaires divers baisse de 9,6% (3,6 M€ contre 4,0 M€ en 2019)

Cette baisse de CA s'explique par l'annulation de tous les congrès (MIPIM, MIPTV, CanneSeries), des séminaires et incentives et de l'absence de clientèle individuelle pendant la période de fermeture.

Le taux de réactivité (variation du CA/ variation MOB) est de 49,5% par rapport à N- 1 et 53,1% par rapport au budget.

L'excédent brut d'exploitation est de -4,0 millions d'euros contre -0,1 millions d'euros sur la période précédente.

II - PERSPECTIVES D'AVENIR – EVENEMENTS POST CLOTURE

Le différentiel d'EBE sur les mois de mai et juin avoisine les 13,0 millions par rapport à n-1 (-7,7 M€ sur mai et -5,0 M€ sur juin)

L'hôtel a rouvert le 25 juin avec une offre produit exceptionnelle sur la marché cannois : 100% des chambres, des salons et des parties communes sont rénovés. De plus, l'inauguration du nouveau restaurant« le Paradiso » sera un atout important pour le démarrage de la saison.

Nous n'avons pas encore de visibilité sur la saison estivale mais la situation devrait évoluer rapidement dans les jours à venir avec le retour des vols internationaux. Dans ce contexte, la maîtrise des charges restera une priorité et les plans d'actions mis en place au premier semestre devront se poursuivre.